A.P.C.E.
SIG.: 2.1/2205-b

Copie du certificat du Dr Paul Foucaud
10 avenue de la République à Meaux
(en date du 5 juin 1938)

Je soussigné Dr Foucaud certifie m'être rendu le 2 juin 1938 à Pomponne et y avoir examiné Mme Zapla, en vue de fixer les suites de son accident d'automobile du 12 septembre 1937.

Histoire : Le 12 septembre 1937, Mme Zapla fut blessée au coude droit par un éclat de vitre. La blessure se cicatrisa rapidement mais, malheureusement le nerf cubital avait été atteint et depuis cette époque, malgré des traitements multiples, la malade souffre dans l'avant bras et la main droite.

Examen : On remarque au coude droit au niveau de l'olécrane une cicatrice de 3 cm de longueur. A la moindre palpation cette cicatrice est extrêmement douloureuse.

Les mouvements spontanés de flexion et d'extension de l'avant-bras sur le bras sont presque normaux mais limités surtout par la crainte de réveiller une douleur.

Les mouvements provoqués sont presques normaux: légère limitation de l'extension.

La force musculaire est diminuée, tant pour les mouvements de flexion de l'avant bras sur le bras que pour les mouvements de préhension de la main.

Le 3e doigt a pris une position en flexion légère.

Mais tous ces troubles sont peu de choses relativement aux douleurs présentées par la malade; douleurs partant du coude et irradiant surtout le rebord cubital de l'avant-bras et de la main.

Aussitôt après l'accident et dans les semaines qui suivirent les douleurs étaient très violentes et empêchaient la malade de dormir; le simple fait de poser le coude sur une table les réveillaient.

Actuellement ces douleurs existent toujours et sont très gênantes, quoique diminuées en intensité.

Sur les conseils du Professeur Gosset, la malade se fait faire des séances d'ionisation à l'iodure de potassium.

Conclusions : lésion du nerf cubital droit par éclat de vitre.

La malade suit un traitement qui, peut-être, donnera encore une amélioration.

A mon avis, elle serait à revoir en septembre (un an après l'accident) époque à laquelle on pourrait fixer un taux d'incapacité permanente.